

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 27 mars 2023, à 18h45, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir
Mme Marie-Soleil Poulin
M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine
Siege vacant
M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2023-03-27-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2023-03-27-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - Programmation NO 4 TECQ
 - Octroi Contrat Pavage Rang 9
 - Mandat de services techniques Rang 9
 - FQM Services RH
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2023-03-27-03 PROGRAMMATION NO 4 TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu que:

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G
no de résolution
ou annotation

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 comporte des prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

2023-03-27-04 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 9^E RANG

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2023-02-13-12; la municipalité de Saint-Herménégilde a procédé à un appel d'offres pour la réhabilitation d'une section du 9^e Rang;

ATTENDU QUE l'appel d'offres s'est terminé le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et qu'elles sont conformes;

ATTENDU QUE les soumissions reçues furent les suivantes avant taxes:

Soumissionnaire	Prix sans les taxes
Couillard Construction Limitée	599 448.14 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	649 218.24 \$
Sintra Inc. – Région Estrie	633 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité à l'exception de madame la conseillère Marie-Soleil Poulin qui s'est retirée du vote, que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour la réhabilitation d'une section d'environ 835 mètres du 9^e Rang à Couillard Construction Limitée au montant de 599 448.14 \$, taxes en sus sous réserve des conditions prévues à l'appel d'offres et à condition de recevoir la lettre d'approbation gouvernementale concernant la programmation no 4 de la TECQ 2019-2023.

Adoptée.

2023-03-27-05 MANDAT DE SERVICES TECHNIQUES 9^E RANG

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EXP a offert ses services pour la supervision des travaux de réhabilitation d'une section du 9^e Rang;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


M
G

no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller monsieur Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par le conseiller monsieur Michel Fontaine et résolu à l'unanimité:

D'ACCEPTER la soumission de EXP pour la supervision des travaux jusqu'à concurrence d'une somme de 6000,00 \$ pour le chargé de projet et jusqu'à concurrence d'une somme de 12 500,00 \$ pour la surveillance du chantier selon les besoins établis entre la municipalité et EXP en début de chantier;

Adoptée.

2023-03-27-06 **MANDAT FQM SERVICES RH**

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement à la recherche de trois personnes pour combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

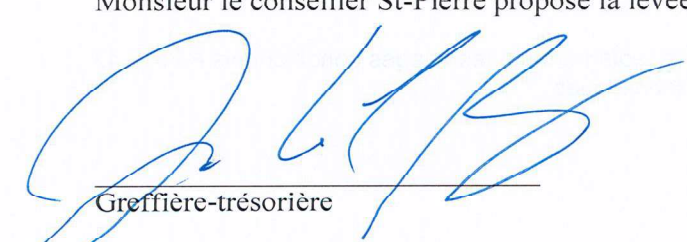
Adoptée.

2023-03-27-07 **PERIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2023-03-27-08 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 19h00.


Greffière-trésorière


Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.